

Dérivés Actions

Taux Fixe Plus 2023 (C)

Le présent document constitue un résumé des termes et conditions de la transaction indicative décrite aux présentes. Ce document ne constitue en aucun cas un accord, une offre, une sollicitation d'offre ou un engagement de prise ferme, d'arrangement, de prêt ou d'entrer dans une quelconque transaction. Ce document ne constitue pas une liste exhaustive des termes et conditions de cette transaction.

COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL : Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement 2017/1129 et non un prospectus. Le prospectus (le "Prospectus") relatif à l'offre au public ou à l'admission à la négociation (selon le cas) des Titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel (les "Titres") est disponible sur <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/>, à compter de sa date de publication (qui peut être antérieure, postérieure ou identique à la date de la présente communication à caractère promotionnel). L'approbation du Prospectus par l'Autorité des marchés financiers ne constitue pas une approbation des Titres offerts ou admis à la négociation, tels que décrits dans ledit Prospectus. Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas se substituer à la lecture complète de ce dernier. Les investisseurs potentiels ne devraient souscrire ou acheter des Titres auxquelles il est fait référence dans le présent document que sur la base des informations contenues dans la version définitive du Prospectus et dans tous ses suppléments. Les investisseurs potentiels devraient lire le Prospectus avant de décider d'investir ou non dans les Titres afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à toute décision d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

VEUILLEZ LIRE L'AVERTISSEMENT IMPORTANT FIGURANT À LA FIN DE CE DOCUMENT.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Format d'offre:	Offre au Public en France
Forme des titres:	Titres au porteur dématérialisés (ci-après «les Titres»)
Émetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres - Moody's A3 / Standard & Poor's A- / Fitch Ratings BBB+ / au 01/12/2022 LEI : ANGGYXNX0JLX3X63JN86
Droit applicable:	Français
Agent placeur/ Agent de Calcul:	Credit Suisse International
Vendeur :	Credit Suisse Bank (Europe) S.A.
Règlement/Livraison:	Euroclear France
Devise:	EUR
Montant Nominal Total de l'Emission :	EUR 30 000 000 (La taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).
Montant Minimum d'Investissement:	EUR 1 000
Valeur Nominale:	EUR 1 000
Prix d'Emission:	100.00% du Montant Nominal Total (et pour chaque Titre, 100.00% de la Valeur Nominale)
Code ISIN:	FR001400EIM9
Référence Interne:	SPW 260T

Dérivés Actions

Date de conclusion:	01/12/2022
Cotation:	Bourse de Luxembourg (Marché Réglementé)
Documentation:	Prospectus de Base de l'Émetteur ("Programme d'Émission de Titres de Créance") en date du 29 juillet 2022 visé par l'Autorité des Marché Financiers (tel qu'amendé par ses éventuels suppléments), les Conditions Définitives et le Résumé de l'Émission lié à l'Émission dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de l'Émetteur.
Période de souscription:	Du 07/12/2022 au 31/01/2023. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.
Distribution:	Toute distribution de ce produit doit être conforme et soumise aux modalités d'un contrat de distribution en vigueur entre l'Agent Placeur et le distributeur concerné et applicables à la distribution et à la vente des Titres.
Commissions et/ou frais:	Le montant des commissions que Credit Suisse Bank (Europe) S.A. paiera au distributeur en relation avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1.50% (TTC) par an de la Valeur Nominale par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois et/ou de manière récurrente, calculé sur la valeur indicative de rachat du produit à la date de détermination de ces commissions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

DATES

Date d'Émission:	07/12/2022
Date de Règlement avec l'Acheteur:	Le règlement interviendra au fur et à mesure de l'arrivée des ordres pendant toute la durée de la période de souscription, livraison contre paiement.
Date d'Observation Initiale :	31/01/2023. Les Jours de Négociation Non Prévus et les Jours de Perturbation sont reconduits.
Date d'Observation Finale :	31/01/2028. Les Jours de Négociation Non Prévus et les Jours de Perturbation sont reconduits.
Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise après la Date d'Observation Finale (Date d'Echéance prévue le 07/02/2028).
Date de Paiement du Coupon :	5 Jours Ouvrés immédiatement après la Date d'Observation Finale (Date d'Echéance prévue le 07/02/2028)
Jours Ouvrés:	TARGET2

MARCHE SECONDAIRE :

Publication de la valorisation:	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.
Double Valorisation:	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.
Marché secondaire:	Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité: le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.

SOUS-JACENT(S) :

Actif(s) Sous-Jacent(s) :	i	Nom	Code Bloomberg	Bourse	Marché Lié
	1	Euro Stoxx 50	SX5E Index	Tout Marché	Tout Marché

STRUCTURE :

Niveau Initial :	Le niveau de clôture de l'Actif Sous-Jacent à la Date d'Observation Initiale.
-------------------------	---

Dérivés Actions

Niveau Final :	Le niveau de clôture de l'Actif Sous-Jacent à la Date d'Observation Finale.
Niveau de la Barrière de Coupon :	120.00% du Niveau Initial
Évènement de Coupon :	Si, à la Date d'Observation Finale, l'Actif Sous-Jacent clôture à un niveau égal ou supérieur à celui de la Barrière de Coupon, un Évènement de Coupon se sera produit et l'investisseur recevra un coupon à la Date de Paiement du Coupon correspondante.
Montant du Coupon :	Si un Évènement de Coupon s'est produit à la Date d'Observation Finale : Valeur Nominale x 2.50%
	Sinon: Valeur Nominale x 0%: dans ce cas, aucun coupon ne sera versé
Montant du Remboursement final :	Chaque Titre sera remboursé à la Date d'Echéance de la manière suivante: Valeur Nominale x 120%

AUTRES :

Cas de Perturbation et Ajustements: Les Titres sont soumis à des dispositions d'ajustement, y compris, mais sans s'y limiter: (i) Jours de Négociation Non Prévus et (ii) Jours de Perturbation. En outre, si l'Indice ou le Sponsor de l'Indice est remplacé ou s'il existe un Évènement d'Ajustement de l'Indice (Évènement relatif à l'Administrateur/l'Indice de Référence, Annulation, Perturbation ou Modification de l'Indice) ou un Évènement relatif à l'Administrateur /l'Indice de Référence à l'égard d'un Composant compris dans l'Indice ou un Cas de Perturbation Supplémentaire (qui peut inclure un Changement de la Loi, un Évènement de Propriété Étrangère, une Perturbation des Opérations de Change, une Perturbation de la Couverture, une Augmentation des Coûts de la Couverture, tels qu'ayant été spécifiés dans la Documentation) ou une correction du niveau publié de l'Indice ou, le cas échéant, un Évènement Juridictionnel, l'Agent de Calcul peut: (i) déterminer le niveau de l'Indice (dans le cas d'un Évènement d'Ajustement de l'Indice ou d'un Évènement relatif à l'Administrateur/l'Indice de Référence à l'égard d'un Composant compris dans l'Indice) ou réaliser des ajustements appropriés des modalités relatives aux Titres; ou, dans le cadre d'un Évènement d'Ajustement de l'Indice, d'un Évènement relatif à l'Administrateur/l'Indice de Référence à l'égard d'un Composant compris dans l'Indice ou d'un Cas de Perturbation Additionnel, si l'Agent de Calcul établit qu'il n'est pas en mesure de réaliser de tels ajustements, (ii) rembourser les Titres en informant les Titulaires de Titres dès que possible conformément aux Modalités Générales. Les termes utilisés dans ce paragraphe (à moins qu'ils ne soient définis autrement) et le détail des ajustements décrits dans ce paragraphe sont établis dans la Documentation.

Information concernant le sous-jacent : STOXX Limited, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données n'ont pas d'autre lien avec l'Émetteur que la licence qui a été attribuée pour l'Indice et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Titres.

STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données:
– n'assurent aucune activité de sponsoring, promotion, vente ou recommandation quant aux Titres.
– ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les Titres ou quelque autre titre que ce soit.
– n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, à la quantité ou au prix des Titres, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
– n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des Titres.
– ne prennent pas en considération (et ne sont pas tenus de le faire) les besoins des Titres ou de leurs titulaires pour déterminer, composer ou calculer l'Indice.
STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou autre) concernant les Titres ou leur performance.
STOXX n'assume aucune relation contractuelle avec les acquéreurs des Titres ou d'autres tiers.
En particulier,
» STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et déclinent toute responsabilité concernant:

Dérivés Actions

- les résultats devant être obtenus par les Titres, le titulaire de Titres ou toute autre personne impliquée dans l'utilisation de l'Indice et des données incluses dans celui-ci; l'exactitude, la ponctualité et l'exhaustivité de l'Indice et des données qu'il contient;
 - la négociabilité de l'Indice et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;
 - les performances des Titres en général.
- » STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption de l'Indice ou de ses données;
- En aucun cas, STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne peuvent être tenus pour responsables (par négligence ou d'une autre manière) de quelque gain manqué que ce soit. Il en va de même pour toute perte ou tout dommage indirect, punitif, spécial ou consécutif résultant de telles erreurs, omissions ou interruptions de l'indice et de ses données ou lié aux Titres de façon générale, même si STOXX, Deutsche Börse Group et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données sont conscients que de tels dommages ou pertes peuvent survenir.

Le contrat de licence entre l'Emetteur et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des titulaires de Titres ou de tiers.

Marché Cible

Stratégie de distribution:

Ce produit est destiné à être vendu à des investisseurs non professionnels ;

- Ce produit peut être vendu en gestion libre/sans conseil, avec conseil ou avec mandat de gestion.

Ce produit est destiné à être vendu à des entreprises d'assurance pour inclusion dans des contrats d'assurance-vie dès lors que l'entreprise d'assurance remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- l'entreprise d'assurance a procédé à sa propre évaluation détaillée conformément à la loi et aux règlements applicables quant à l'éligibilité des Titres à des contrats d'assurance-vie ;
- l'entreprise d'assurance reconnaît le droit de l'émetteur d'annuler l'offre ou d'interrompre l'offre de manière anticipée à tout moment ;
- l'entreprise d'assurance reconnaît le droit de l'émetteur d'annuler les Titres invendus après la date d'émission et reconnaît l'impact que cela pourrait avoir sur l'éligibilité des Titres concernée à certains types d'investissements s'il en résulte une réduction du montant nominal total des Titres en dessous de 30 millions d'euros; et
- l'entreprise d'assurance accepte que Credit Suisse International et ses affiliés ne fassent aucune déclaration quant à l'éligibilité du produit à des contrats d'assurance-vie et que l'appréciation d'une telle éligibilité est de la seule responsabilité de l'entreprise d'assurance.

Ce produit n'est pas destiné à être vendu à des entreprises d'assurance qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions suivantes mentionnées ci-dessus.

Ce produit peut être vendu en gestion libre/sans conseil, avec conseil ou avec mandat de gestion

Ce produit est destiné à être proposé à des clients non-professionnels qui:

- ont la capacité de prendre une décision d'investissement en connaissance de cause grâce à des connaissances et à une compréhension suffisantes du produit ainsi que de ses risques et avantages spécifiques, ont de l'expérience en matière de placements dans et/ou de détention d'un certain nombre de produits similaires offrant une exposition similaire aux marchés, que ce soit de façon indépendante ou par le biais d'un conseil professionnel;
- sont prêts à subir et sont capables de supporter la perte totale de leur investissement/capital;
- sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels en adéquation avec l'indicateur de risque synthétique TBC;
- recherchent du rendement, sous réserve de la capacité de l'émetteur à payer, s'attendent à ce qu'une évolution du sous-jacent génère un rendement favorable, disposent d'un horizon de placement correspondant à la période de détention recommandée et comprennent que le produit peut prendre fin de façon anticipée;
- ce produit ne doit pas être vendu en «exécution simple»;
- ce produit ne doit pas être vendu à des investisseurs qui n'auront pas la capacité de prendre une décision d'investissement en connaissance de cause grâce à des connaissances et à une compréhension suffisantes du produit ainsi que de ses risques et avantages spécifiques, et n'auront pas d'expérience en matière de placements dans et/ou de détention d'un certain nombre de produits similaires offrant une exposition similaire aux marchés;
- ce produit ne doit pas être vendu à un investisseur qui n'est ni prêt à subir ni capable de supporter la perte totale de son investissement/capital.

Dérivés Actions

- Le produit n'est pas destiné à être proposé aux clients non professionnels qui ne remplissent pas ces critères.

Restrictions de vente:

Généralités

Tout Titre acheté par toute personne ne peut pas être proposé ou vendu ou tout document d'offre s'y rapportant ne peut pas être distribué dans tout pays ou toute juridiction, à moins que l'offrant se soit conformé et se conforme à toutes les lois et réglementations applicables dans ledit pays ou ladite juridiction.

États-Unis, US persons

Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du Securities Act américain de 1933, et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux États-Unis, ni à des « US persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S) ni pour le compte ou au bénéfice d'« US persons ».

Espace Economique Européen

Si les Conditions Définitives relatives aux Titres spécifient "Interdiction de Vente aux Investisseurs au Détail de l'EEE" comme "Non Applicable", en ce qui concerne chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen (y compris, à cette fin, le Royaume-Uni) qui a mis en œuvre le Règlement Prospectus, chaque Agent Placeur a déclaré et garanti, et chaque Agent Placeur nommé ultérieurement dans le cadre du Programme devra déclarer et garantir, en relation avec chaque Tranche de Titres qu'ils n'ont pas procédé et ne procéderont pas, dans cet Etat membre, à l'offre au public des Titres envisagée dans ce Prospectus de Base, dans les conditions prévues par les Conditions Définitives, mais pourront toutefois, procéder à l'offre de Titres au public dans cet Etat Membre:

- si les Conditions Définitives des Titres prévoient qu'une offre de ces Titres peut être effectuée autrement qu'en application de l'article 1(4) du Règlement Prospectus et/ou l'article 1(4) du Règlement Prospectus dans cet Etat Membre (une "Offre Non Exemptée"), postérieurement à la date de publication d'un prospectus relatif à ces Titres ayant obtenu le visa des autorités compétentes de l'Etat Membre ou, le cas échéant, ayant été approuvé dans un autre Etat Membre et notifié aux autorités compétentes de cet Etat Membre, sous réserve que ce prospectus ait postérieurement été complété par des Conditions Définitives qui prévoient cette Offre Non Exemptée conformément au Règlement Prospectus, dans le période qui débutera et qui finira aux dates spécifiées dans ce prospectus ou les conditions définitives, selon le cas, et l'Emetteur a consenti par écrit à son utilisation pour les besoins de cette Offre Non Exemptée;
- à tout moment à une personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que défini dans le Règlement Prospectus;
- à tout moment à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus), sous réserve d'obtenir l'accord préalable du ou des Agents Placeurs concernés nommés par l'Emetteur dans le cadre de cette offre; ou
- à tout moment et dans toute autre circonstance entrant dans le champ d'application de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ;

sous réserve qu'aucune offre de Titres visée aux paragraphes (b) à (d) ci-dessus n'oblige l'Emetteur ou un Agent Placeur à publier un prospectus en application de l'article 3 du Règlement Prospectus ou l'article 3 du Règlement Prospectus, ou un supplément en application de l'article 16 du Règlement Prospectus ou l'article 23 du Règlement Prospectus.

Aux fins de la présente disposition, et lorsqu'elle vise l'offre de Titres dans un Etat membre, l'expression "Offre de Titres au public" signifie la communication, quelle que soit sa forme ou son moyen, d'informations suffisantes sur les termes de l'offre et des Titres à proposer de manière à permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire des Titres. L'expression "Règlement Prospectus" désigne le règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié de temps à autre.

Royaume-Uni

En relation avec chaque Tranche de Titres, le Distributeur a déclaré et garanti que :

- Promotion financière : il n'a communiqué et fait communiquer, et ne communiquera et ne fera communiquer toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement (au sens de la

Dérivés Actions

section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000* ("FSMA"), qu'il aura reçue dans le cadre de l'émission ou la vente de tous Titres, que dans des circonstances où la section 21(1) du FSMA ne s'applique pas à l'Emetteur ; et

- b) Conformité Générale : il a respecté et respectera à toutes les dispositions du FSMA applicables à tout ce qu'il entreprend relativement aux Titres, que ce soit au Royaume-Uni, à partir du Royaume-Uni ou dans toute autre circonstance impliquant d'une façon ou d'une autre le Royaume-Uni;

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Ces facteurs de risque soulignent les risques d'investissement dans le produit. Vous devez également lire les facteurs de risque dans la Documentation. Ce produit est un instrument financier structuré impliquant des dérivés, et ses rendements peuvent différer de ceux de son/ses sous-jacent(s). Les investisseurs potentiels doivent disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour leur permettre d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le produit et posséder des ressources suffisantes pour être en mesure de supporter toutes pertes qui pourraient en résulter. **Les investisseurs potentiels doivent s'assurer qu'ils i) comprennent la nature et la mesure des risques posés par le produit, ii) envisager son adéquation conformément à leur propre situation, à leurs objectifs de placement, à leur situation fiscale et financière, en faisant appel au besoin à leurs propres conseils juridiques, fiscaux, comptables, financiers et autres conseils professionnels.**

Risque de l'Emetteur: le produit supporte le risque de crédit de l'Emetteur. Une baisse de la solvabilité de l'Emetteur réduira la valeur de marché du produit. Le produit est un titre de créance direct, inconditionnel, non garanti et non subordonné de l'Emetteur et n'est pas couvert par un système de garantie des dépôts ou autre système de protection). Si l'Emetteur venait à devenir insolvable, les droits de paiement des investisseurs dans le produit seraient équivalents à toutes les autres titres de créance non garantis et non subordonnés de l'Emetteur, sauf les titres de créance auxquels la loi donne priorité. Dans un tel cas, les investisseurs dans le produit peuvent subir une perte de tout ou une partie de leur investissement, indépendamment de toute évolution favorable des autres facteurs déterminant la valeur, tels que la performance du/des sous-jacent(s). En outre, la rentabilité de l'Emetteur sera notamment affectée par des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit, des risques liés à la stratégie, des risques liés aux estimations et évaluations, des risques relatifs aux entités hors bilan, des risques pays et de taux de change, des risques opérationnels, des risques juridiques, réglementaires et concurrentiels.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé: le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Emetteur. En outre, un manquement de l'Emetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Emetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Emetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Conflits d'intérêts: L'Emetteur et/ou ses sociétés liées sont exposés à un certain nombre de conflits d'intérêts, parmi lesquels: (a) dans la réalisation de certains calculs et la prise de certaines décisions, il peut exister une différence entre les intérêts des investisseurs et ceux de l'Agent de Calcul (b) l'Emetteur (ou une société liée) peut avoir des intérêts à d'autres titres (comme d'autres relations et activités commerciales) et lorsqu'il agit en d'autres qualités, l'Emetteur (ou une société liée) peut prendre des mesures qu'il juge nécessaires ou appropriées pour protéger ses intérêts sans égard aux conséquences pour un investisseur particulier (c) dans l'exercice normal de son activité, l'Emetteur (ou une société liée) peut être amené à effectuer des opérations pour son propre compte et à conclure des opérations de couverture portant sur un produit ou sur des dérivés de celui-ci, ce qui peut avoir des conséquences sur le prix du marché, la liquidité ou la valeur du produit, et (d) l'Emetteur (ou une société liée) peut être amené à obtenir des informations confidentielles relatives au(x) Sous-Jacent(s) ou à n'importe quel instrument dérivé lié) ceux-ci, mais pour lesquels l'Emetteur (ou société liée) n'aura aucune obligation (et pourrait avoir l'interdiction légale) de révéler. L'Emetteur ou l'un des membres de son groupe ou l'une de ses sociétés liées peut introduire des produits concurrents sur le marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit.

Le Prix d'Emission peut être supérieur à la valeur de marché du produit: le Prix d'Emission du produit peut être supérieur à sa valeur de marché à la Date d'Emission, et supérieur au prix auquel, le cas échéant, l'Agent Placeur ou toute autre personne est disposé(e) à acheter le produit sur le marché secondaire. En particulier, le Prix d'Emission du produit peut notamment prendre en compte toute commission relative à l'émission et à la vente du produit et tout montant relatif à la couverture des obligations de l'Emetteur en vertu du produit.

Valeur de marché imprévisible pour le produit: la valeur de marché et le rendement prévu du produit peuvent être influencés par un certain nombre de facteurs, certains ou la totalité d'entre eux pouvant être imprévisibles (et pouvant se compenser ou s'accroître mutuellement), tels que, entre autres facteurs, (i) la valeur et la volatilité du/des Actif(s) Sous-Jacent(s), (ii) les taux de dividendes et autres distributions relatives au(x) Sous-Jacent(s), (iii) , des événements affectant l'émetteur du/des Sous-Jacent(s) ou les composants de ces derniers(s), (iv) les intérêts et les taux de rendement sur le marché en général, (v) la durée jusqu'à l'échéance, (vi) la solvabilité de l'Emetteur (vii) des événements nationaux ou internationaux qu'ils soient économiques, financiers, réglementaires, politiques, militaires, judiciaires et autres, qui affectent le(s) Sous-Jacents

Dérivés Actions

(s) ou le(s) marché (s) pertinent (s) en général, et (viii) les taux de change entre la devise dans laquelle tout paiement relatif au produit doit être fait ainsi que toute devise dans laquelle un Actif Sous-Jacent est négocié.

Perte de l'investissement: le produit implique un risque en capital et tout rendement est soumis à la performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s). Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement en fonction de la performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s) concerné(s). En outre, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement si (a) la structure du produit n'assure pas, a minima, le remboursement intégral du prix d'achat à l'échéance ou lors du remboursement anticipé, si (b) l'Emetteur fait défaut et n'est pas en mesure de réaliser un/des paiement(s) dus en vertu du produit, ou si (c) tout ajustement apporté aux modalités du produit à la suite de certains événements entraîne une réduction du montant payable.

Fiscalité: les risques fiscaux incluent, entre autres, tout changement de la loi, de tout traité, de toute règle ou réglementation applicable ou tout changement dans son interprétation. Le niveau et la base d'imposition applicables au produit et à l'investisseur ainsi que tout allègement de cette imposition dépendent de la situation individuelle de l'investisseur et peuvent changer à tout moment. **Les investisseurs potentiels doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux afin de déterminer les conséquences fiscales précises de l'achat, de la détention, du transfert et du remboursement, de l'exercice ou de l'expiration ou de l'application du produit.**

Marché secondaire: l'Emetteur, l'Agent de Calcul et leurs sociétés liées respectives, peuvent à l'occasion rendre un produit accessible sur un marché, mais ils ne sont pas tenus de le faire. Il est impossible de prévoir la nature et l'étendue d'un marché secondaire pour le produit et il se peut qu'il y ait peu ou pas de marché secondaire pour ce produit. Même s'il existe un marché secondaire, il se peut qu'il ne fournisse pas suffisamment de liquidité pour permettre à l'investisseur de vendre ou de négocier facilement le produit. Si, à quelque moment que ce soit, l'Emetteur, l'Agent de Calcul et leurs sociétés liées respectives cessaient de rendre un produit accessible sur un marché, il est probable qu'il y aurait peu ou pas de marché secondaire pour ce produit.

Exposition à la performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s): Le prix ou la valeur d'un produit est susceptible d'être affecté par les changements de prix, niveau ou valeur de ou des Actif(s) Sous-Jacent(s) auxquels le produit est indexé. Il est impossible de prédire comment le prix, le niveau ou la valeur de l'Actif Sous-Jacent variera avec le temps. Les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le prix, le niveau ou la valeur de l'Actif Sous-Jacent comprennent le taux de rendement de l'Actif Sous-Jacent, le cas échéant, la situation financière et les perspectives de l'Emetteur par rapport à l'Actif Sous-Jacent, et le prix, le niveau ou la valeur du marché de l'Actif Sous-Jacent applicable. De plus, le prix, le niveau ou la valeur de l'Actif Sous-Jacent peut dépendre d'un certain nombre de facteurs corrélés, y compris les événements économiques, financiers et politiques et leur incidence sur les marchés financiers en générales et sur les bourses pertinentes.

Un investisseur potentiel dans le produit doit être familiarisé avec le comportement du ou des Actif(s) Sous-Jacent(s) et comprendre parfaitement comment la performance du/des Sous-Jacent(s) peut affecter les paiements ou la valeur de marché du produit. L'historique de performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s) n'est pas un indicateur fiable de la performance future. Les investisseurs n'ont aucun droit de propriété sur un Actif Sous-Jacent de par la détention du produit. L'ajustement ou toute autre disposition pour l'évaluation d'un Sous-Jacent demandé(e) par l'Emetteur à la suite d'un cas de perturbation peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit, ou le produit peut être remboursé de manière anticipée, exposant l'investisseur à un risque de réinvestissement après le remboursement anticipé. **Veillez-vous référer à la/aux section(s) concernée(s) du prospectus de base pour obtenir des informations détaillées sur les risques spécifiques liés au type d'actif(s) sous-jacent(s).**

Retour sur investissement conditionnel : le paiement des montants payables au titre du produit est conditionnel à la valeur ou la performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s) qui, est supérieure ou égale à une valeur de barrière précisée, et si cette condition (une condition de barrière) n'est pas satisfaite, alors un montant inférieur est dû par rapport à celui qui aurait autrement été dû sur les Titres.

Risque monétaire / risque de change: les investisseurs peuvent être exposés à des risques monétaires, car (i) un ou plusieurs Sous-Jacent(s) peu(ven)t être libellé(s) dans des devises autres que la Devise de règlement, et/ou (ii) la Devise de règlement peut différer de la monnaie du pays dans lequel l'investisseur réside. La valeur du produit peut dès lors augmenter ou diminuer en raison des fluctuations de ces devises.

Risques liés aux marchés émergents: si un Actif Sous-Jacent est situé dans un marché émergent ou exposé à un ou plusieurs pays émergents, il peut exister des risques supplémentaires qui peuvent avoir des effets négatifs importants sur la valeur de marché du produit. Pour obtenir les détails complets sur les risques, reportez-vous à la section correspondante du Prospectus de Base.

AUTRES RISQUES

Participation limitée à la performance du ou des Actif(s) Sous-Jacent(s): la capacité d'un investisseur à participer à la performance du/des Actif(s) Sous-Jacent(s) sera limitée au montant du coupon indépendamment de la hausse de valeur du/des Actif(s) Sous-Jacent(s).

Paiements de coupons : Les paiements de coupon peuvent être subordonnés au rendement de l'Actif Sous-Jacent et l'investisseur peut ne pas recevoir un ou plusieurs coupon(s) si l'Actif Sous-Jacent pertinent ne respecte pas le seuil ou les conditions de barrière spécifiée. De plus, aucun autre coupon n'est payable après le remboursement anticipé du produit.

Dérivés Actions

REMARQUE IMPORTANTE – À LIRE

Le présent document a été émis par **Credit Suisse Bank (Europe) S.A. qui est autorisée et agréée par la Comisión Nacional del Mercado de Valores («CNMV»)**. **Credit Suisse International est le producteur des titres au sens de MiFID II.**

Ces termes et conditions ne sont pas destinés à être distribués aux clients non professionnels («retail») tels que définis par les règles CNMV.

En signant le présent document ou en concluant la transaction décrite dans ce document, vous reconnaissez avoir lu et compris les dispositions suivantes:

(1) CREDIT SUISSE AGIT UNIQUEMENT EN TANT QUE COUNTERPARTIE CONTRACTUELLE ET NON EN TANT QUE CONSEILLER FINANCIER (OU EN TOUTE AUTRE CAPACITÉ DE CONSEIL, Y COMPRIS FISCAL, JURIDIQUE, COMPTABLE OU AUTRE) OU EN CAPACITÉ FIDUCIAIRE. LES INFORMATIONS FOURNIES NE CONSTITUENT PAS UN CONSEIL OU UNE RECOMMANDATION DE CONCLURE OU DE PARTICIPER À UNE TRANSACTION (SELON CES CONDITIONS INDICATIVES OU SELON D'AUTRES INDICATIONS).

(2) AVANT DE CONCLURE QUELQUE TRANSACTION QUE CE SOIT (Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, LES TRANSACTIONS PROPOSÉES EXPOSÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT) AVEC CREDIT SUISSE OU UNE SOCIÉTÉ AFFILIÉE DU CREDIT SUISSE, VOUS DEVRIEZ VOUS ASSURER QUE VOUS COMPRENEZ PARFAITEMENT LES RISQUES ET GAINS POTENTIELS, ET DÉTERMINER DE MANIÈRE INDÉPENDANTE, SELON LE CAS QUI CONVIENTRA, QU'ELLE EST APPROPRIÉE POUR VOUS AU VU DE VOS OBJECTIFS, EXPÉRIENCE, RESSOURCES FINANCIÈRES ET OPÉRATIONNELLES, ET AU VU DE VOTRE SITUATION EN GÉNÉRAL. VOUS DEVRIEZ FAIRE APPEL AUX CONSEILLERS (Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, À DES CONSEILLERS FISCAUX, JURIDIQUES ET COMPTABLES) QUE VOUS JUGEREZ NÉCESSAIRES POUR PRENDRE CES DÉCISIONS.

(3) Credit Suisse ou ses sociétés liées (i) peuvent fournir des services de financement par des fonds étrangers, de capital-actions ou d'autres services à d'autres personnes avec lesquelles vous ou vos sociétés liées pouvez avoir des intérêts conflictuels en ce qui concerne les transactions mentionnées dans le présent document ou d'autres transactions; (ii) peuvent agir en plus d'une capacité en relation avec les transactions proposées mentionnées dans le présent document et peuvent avoir des intérêts conflictuels du fait de ces capacités différentes; et (iii) n'ont aucune obligation d'utiliser toute information obtenue d'une autre source aux fins des transactions proposées mentionnées dans le présent document ou de fournir de telles informations à vous ou à vos sociétés liées.

(4) Tout prix indicatif, document d'information ou analyse qui vous est fourni en relation avec les transactions proposées mentionnées dans le présent document a été préparé sur la base d'hypothèses et de paramètres déterminés par Credit Suisse en toute bonne foi ou ayant été expressément spécifiés par vous, et ne constitue pas un conseil de la part du Credit Suisse. Les hypothèses et les paramètres utilisés n'étant pas les seuls qui pourraient être raisonnablement retenus, aucune garantie ou assurance n'est donnée quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'adéquation des prix indiqués, des informations données et des analyses présentées. Les performances passées ne sont ni une indication ni une garantie des performances futures, et aucune garantie ni déclaration, expresse ou implicite, ne peut être avancée à l'égard de performances futures. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à une vérification indépendante de ces informations et partons du principe que les informations contenues dans le présent document sont complètes et exactes. Le prix et la valeur des placements indiqués ainsi que tout revenu cumulable sont susceptibles de fluctuer et donc de baisser ou d'augmenter. Si un placement est libellé dans une monnaie autre que votre monnaie de référence, toute modification du taux de change peut avoir un effet défavorable sur la valeur, le cours ou le revenu.

(5) Aucune garantie ou assurance n'est fournie ou donnée par Credit Suisse ou l'une de ses affiliés quant à la réalisation future de toute performance ou de tout rendement mentionné à titre indicatif en relation avec les transactions proposées énoncées dans le présent document.

(6) Dans la mesure où le présent document précise les modalités des titres structurés ou d'autres formes de dérivés structurés ou d'autres produits, ces titres de créance sont des instruments complexes comportant généralement un degré de risque élevé; ils sont destinés à des investisseurs avertis capables de comprendre et d'assumer les risques qu'ils impliquent. La valeur de marché d'un titre ou d'un produit dérivé structuré ou d'un autre produit peut être affectée par des changements induits par des facteurs d'ordre économique, financier et politique (y compris, sans toutefois s'y limiter, les intérêts au comptant et à terme et les taux de change), la date d'échéance, les conditions et la volatilité du marché ainsi que la solvabilité des émetteurs ou de l'émetteur de référence. Tout investisseur intéressé par cette transaction doit effectuer ses propres recherches et sa propre analyse concernant cette transaction, et consulter ses propres conseillers professionnels concernant les risques impliqués.

(7) Les présentes modalités sont fournies à simple titre d'information, sont destinées à votre usage exclusif et ne constituent pas ni une offre, ni un engagement, ni une sollicitation pour une offre ou un engagement, ni un avis ou une recommandation personnelle pour conclure ou participer à une transaction (selon les conditions indicatives ou autrement) par Credit Suisse ou ses sociétés liées.

Aux fins du présent document, le terme «société liée» désigne, en rapport avec une personne, une filiale ou une société holding de cette personne ainsi qu'une filiale d'une telle société holding.